

Cela fait un an que nous avons osé nous regrouper en commune nouvelle en appliquant dès sa création une fiscalité unique (seule sept communes sur notre département l'ont réalisée). Nous pouvons être satisfaits car les résultats sont au rendez-vous. La moyenne des taux communaux (foncier et habitation) votés à la baisse, a permis la réduction d'impôts espérée. Pour l'investissement, en 2016, tous les projets votés au budget sur chaque commune ont été réalisés par des entreprises locales. De plus, les avantages fiscaux liés à cette création nous ont permis d'effectuer des travaux supplémentaires, surtout en voirie.

Pour 2017, toujours en respectant les projets électoraux, différents travaux sont prévus sur les 4 communes :

- un programme de voirie sur chaque commune ;
- réhabilitation d'un appartement à Chèvreville ;
- étude de faisabilité de la rénovation du presbytère de Martigny ;
- aménagement des allées du cimetière de Milly ;
- liaison voie verte rendue possible grâce à deux allées partagées (piétons et vélos) à Parigny ;
- aménagement de la rue des écoles à Parigny ;
- fin des travaux de la rue St-Berthevin à Parigny avec la création d'un rond-point ;
- extension de la salle culturelle de Parigny ;
- programme assainissement de la route des Brières à Parigny.

Comme cela l'a été pour nos quatre communes déléguées, ces travaux ne s'effectueront qu'avec notre habituel souci d'une gestion saine des finances de notre commune. Tout ceci est possible grâce au travail effectué par l'ensemble des agents et la bonne ambiance qui règne entre élus et salariés. C'est un travail d'équipe où chacun est le maillon d'une chaîne qui rythme la vie communale pour le bon fonctionnement, le développement et une qualité de vie à Grandparigny.

Pour cette année 2017, au nom des maires délégués, de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux de Grandparigny et en mon nom personnel, je vous présente ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux.

Gérard Loyer, Maire.

Bulletin semestriel d'information de la commune de Grandparigny

Mairie : 75 rue St-Berthevin 50600 Grandparigny

☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32

Courriel : mairie.grandparigny@orange.fr

site internet : www.grandparigny-50.fr

Responsables : Gérard Loyer et Pierre Monier

Co-rédacteurs : Régine Mottais, Marie Pelé et Patrice Garnier

conception et impression : imp provinces - Parigny





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie.grandparigny@orange.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville038@orange.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairiemartigny@wanadoo.fr

Mairie déléguée de Milly: maire Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: milly.mairie@orange.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12h30

Chèvreville

Lundi de 16h à 18h45

Martigny

Vendredi de 14h à 18h30

Milly

Vendredi de 15h à 18h30

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns" à Saint Hilaire du Harcouët.

Assistantes maternelles: RAM St Hilaire 02 33 79 46 10 ou mairies.

Contact 02 33 79 46 10

Résidences personnes âgées

Foyer logement "Les Hirondelles"

02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers

06 77 36 01 84

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie-Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le jeudi de 14 h 00 à 16 h 00

Mme Flux 06 46.07.54.58 - 02.33.77.13.21

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Salle paroissiale Parigny

M. Mme Delentaigne 02 33 49 29 13

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Pompiers 18 ou 112

Service des eaux et assainissement

Gendarmerie 17

STGS 08 10 12 13 18 ou mairies

Samu 115

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies



Guide pratique

Collecte Ordures ménagères



Depuis le 1er janvier 2012, la collecte et le traitement des ordures ménagères sont exercés par la Communauté de Communes. Cette collecte est réalisée de porte à porte sur tout le territoire communal:

- Chèvreville le vendredi à partir de 5h30
- Martigny: le mercredi à partir de 13h00
- Milly le mercredi à partir de 10h
- Parigny le vendredi à partir de 5h30

La collecte est maintenue le vendredi 14 juillet 2017 à Chèvreville et à Parigny

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition :

- Chèvreville Martigny: bourg
- Milly: Salle communale
- Parigny: place de la Douenne, parking Carrefour Market, entrée des Hironnelles

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION



Déchetterie intercommunale

Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët 02 33 91 77 93

Horaires d'ouverture

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1er novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

REGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITES BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.



Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

Donnent un avis favorable pour :

- l'harmonisation des modalités d'entretien des espaces publics sur l'ensemble de la Commune et s'engagent à ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

Approuvent :

- le compte-rendu du Service Public de l'Eau Potable établi par la STGS :
 - Parigny : le volume de consommation s'élève à 73 789 m³, le rendement primaire du réseau s'établit à 95,21%, rendement excellent ;
 - Chèvreville, Martigny, Milly : le volume de consommation s'élève à 908 793 m³ (Syndicat Eau St-Hilaire), le rendement primaire du réseau s'établit à 90%, rendement excellent.

Fixent :

- le montant de location du logement de Milly à 400 € par mois ;
- le prix du repas au restaurant scolaire à 2,75 € pour les élèves et à 5,90 € pour les adultes ;
- la participation de la Commune à la classe de neige de l'école à 110 € par enfant ;
- les taux de taxe d'aménagement à 1% pour les Communes de Chèvreville, Martigny, Milly ; à 2% pour la Commune de Parigny ;
- le montant de la redevance assainissement à 70 € sur l'ensemble de la Commune ;
- le montant du m³ d'eau à 1,30 € HT (article page « Actualités »).

Attribuent :

- les travaux de réfection des revêtements de voirie de Grandparigny à l'entreprise Pigeon TP Normandie pour un montant de 136 698,28 € ;
- les travaux de réfection des trottoirs de la rue St-Berthevin (Parigny) à l'entreprise Pigeon TP Normandie pour un montant de 632 933,10 € (article page 8) ;
- le marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la salle polyvalente à M. Patrice Moulin, architecte, après consultation de 13 dossiers, pour un montant forfaitaire de 55 200,00 € (unanimité moins 1 voix) ;
- l'étude de faisabilité de la rénovation du presbytère de Martigny à M. Pierre Deniau architecte.

Se prononcent :

- pour l'acquisition de deux bandes de terrain pour la création d'un giratoire (rue St Berthevin, rue des Ecoles).

Élisent à l'unanimité :

- M. Gérard LOYER, M^{me} Marie-Claude HAMEL, M. Gilbert DANIEL, M. Jean-LUC ROCHEFORT délégués communautaires.



Communauté de communes

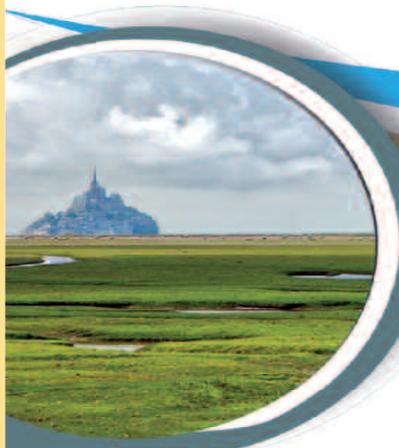
Les délégués communautaires approuvent :

- le projet de maison médicale à réaliser sur la Commune déléguée de Saint-Martin-de-Landelles ;
- l'acquisition de terrains pour la création d'une maison médicale résidence Beauséjour ;
- les modifications de compétences de la Communauté de Communes et la fusion des Communauté de Communes de : Avranches Mt St-Michel, Mortainais, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James et Val-de-Sée dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération (article page 5) ;
- le plan de financement et le choix de l'architecte pour la réhabilitation et l'extension de l'Ecole de musique, de danse et de théâtre ;
- l'acquisition de terrains jouxtant le site de l'abattoir sur la Commune de Grandparigny soit 29 104 m² pour la création d'une Zone Agroalimentaire.



MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Communauté d'Agglomération



La loi portant sur la Nouvelle organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'août 2015, modifie le visage des Communautés de Communes à l'échelle nationale en fixant le seuil minimum de population de ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15 000 habitants au 1er janvier 2017. Dans le cadre de cette réflexion, les communes ont décidé de se regrouper à l'échelle du Sud Manche pour créer la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel- Normandie.

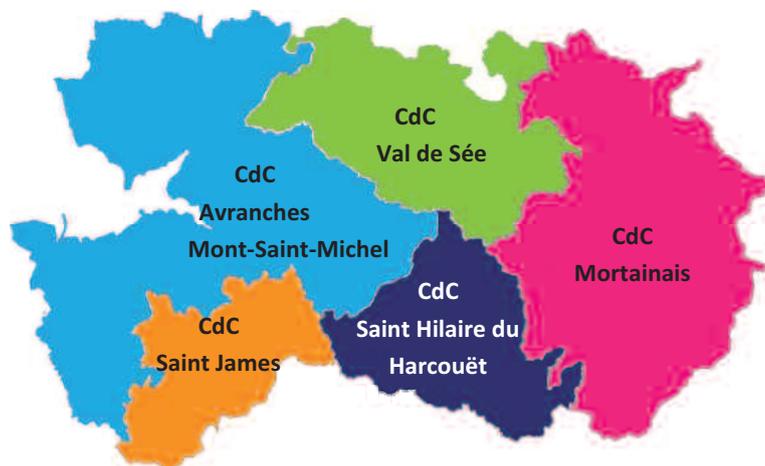
Depuis plusieurs mois, les élus et les équipes administratives des Communautés de Communes actuelles d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint Hilaire du Harcouët, de Saint James et du Val de Sée, oeuvrent à la création au 1er janvier de notre nouvel EPCI.

88 517 habitants

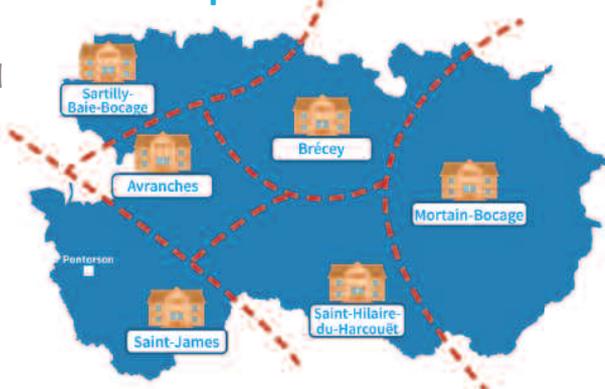
109 communes

1 539,80 km²

158 élus



Les Pôles territoriaux, outils de proximité.



Nos délégués communautaires élus à l'unanimité le mardi 20 décembre par le conseil municipal:

**M. Gérard LOYER, Mme Marie-Claude HAMEL,
M. Gilbert DANIEL, M. Jean-Luc ROCHEFORT.**

La création de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie est fondée sur quatre valeurs partagées par les élus du territoire: **proximité, réactivité, efficacité et continuité.**

Pour assurer ces quatre valeurs, la Communauté d'Agglomération s'appuiera notamment sur six pôles territoriaux. Ces pôles, véritables outils au service des communes, des citoyens et des acteurs économiques accueilleront des services communautaires et disposeront d'un service d'accueil au public.

Ces pôles territoriaux seront installés dans les bâtiments des communautés de communes ou communes actuelles. Ils ont vocation à être le relais entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

Au 1er janvier 2017, les différents équipements (crèches, déchetteries, centres de loisirs, bibliothèques..) continueront d'accueillir les usagers dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Contacts

Communauté d'Agglomération
Mont St Michel Normandie
1 rue Général Ruel 50 300 Avranches
02 33 89 67 00

Pôle territorial de St Hilaire du Harcouët
1 Place Louis Delaporte
50 600 St Hilaire du Harcouët
02 33 79 33 79



Actualités



Eau Commune délégée de Parigny

Nous tenons à vous renouveler nos excuses pour la facturation de l'année 2016. Un problème informatique n'a pas pu permettre la facturation en juin. Cette année le paiement en deux fois sera de nouveau possible.

Notre eau potable provient de notre source. Le conseil municipal a voté l'adhésion de notre commune au SDeau 50 (Syndicat départemental de l'eau de la Manche) à partir du 1^{er} janvier 2017.

Objectif : s'appuyer sur les services du Syndicat départemental qui a pour projet la connection du réseau sur toute la longueur du département et ainsi sécuriser notre distribution : panne, manque d'eau, pollution.

De plus, cette mutualisation devrait nous permettre d'obtenir des prix plus attractifs dans le cadre de consultations d'appel d'offres.

La contrepartie de cette adhésion est que nous sommes dorénavant assujettis à une TVA de 5,5%.

Nous avons choisi une formule à la carte pour conserver un budget autonome, la facturation, la gestion des abonnements et des résiliations qui se feront toujours en mairie.

Notre tarif eau pour 2017 passe de 40 € à 55 € pour l'abonnement et le prix du mètre cube de 1,25 € à 1,30 € HT. Cette légère augmentation est liée principalement aux travaux que nous avons effectués pour la sécurisation du réseau et des sites de production.



Chéquier Loisirs

Proposé au mois d'août aux enfants résidant dans la commune, ce chéquier a remporté un vif succès : 121 enfants sont venus le retirer. Nous vous rappelons que ce chéquier est encore disponible en mairie de Grandparigny. Contre une somme de 3 €, l'enfant reçoit un chéquier d'une valeur de 30 € qu'il peut utiliser auprès des associations, de certains partenaires et commerçants de la Communauté de Communes.

Collecte des ordures ménagères

Nous tenons à nous excuser pour l'information donnée dans le bulletin précédent : « collecte du 11 novembre reportée au samedi ». Le calendrier avait changé et nous n'étions pas avertis.

Pour le premier semestre de cette année 2017 la collecte du vendredi 14 juillet aura lieu ce jour férié à Chèvreville et à Parigny.



Cimetières

Pour une bonne gestion des cimetières, il est nécessaire d'établir un bilan des concessions dites « échues ». Des panneaux, posés au pied de certaines tombes dans l'ensemble des communes déléguées, invitent les familles, les proches, les relations de la personne défunte à prendre contact avec la mairie concernée. Cette concession sera soit renouvelée, soit abandonnée selon le choix de la famille. Si aucune réponse ne revient à la mairie, l'emplacement sera récupéré. Cette période d'enquête débutée en novembre se terminera à la fin du premier semestre 2017.

La procédure de reprise des concessions sera lancée au cours du second semestre 2017.



Destruction des nids de frelons asiatiques

Depuis quelques années ce frelon agrandit son territoire. On en dénombre de plus en plus dans le Sud Manche.

Bien-sûr il est dangereux pour l'homme (comme le frelon commun) mais il représente un danger bien plus grand pour les abeilles qu'il tue pour nourrir les larves de la colonie.

M. Rinfert, habitant de notre commune, est depuis le mois de juillet habilité à les détruire (plus de 60 nids depuis cette date).

La municipalité a décidé de prendre en charge ces interventions (frelon asiatique). Si vous êtes confrontés à ce problème, ou si vous voyez un de ces nids, contactez la mairie (02 33 49 14 15) qui se tournera vers la société de M. Rinfert « Billy Joe » pour procéder à son élimination.

Vous pouvez également contacter l'entreprise
« Billy Joe » Parigny

06 88 84 13 91 ou 02 33 49 36 61
pour ces nids de frelons mais aussi
pour l'élimination d'autres insectes
et des nuisibles.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

IMPORTANT
avec le froid,
les reines sont
parties en
hibernation.
Il n'est plus
nécessaire
de détruire
les nids

Selon les dispositions de l'article 10 du Code Civil (aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée), toutes les publications qui font mention d'actes d'état civil sont illégales.

Nous avons donc décidé de nous conformer à ces dispositions et ne publierons plus les noms des naissances, mariages et décès de la commune. Pour ce second trimestre de l'année 2016, nous avons enregistré : 11 naissances - 2 mariages - 9 décès.

État Civil

Restauration d'une ancienne boulangerie et son four à Parigny



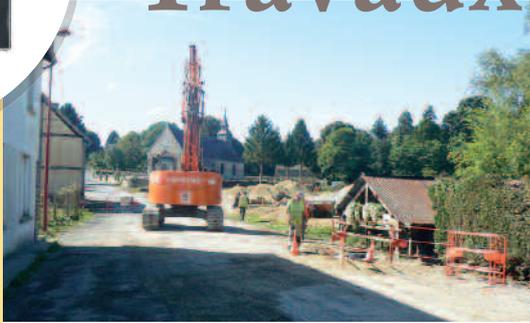
Bien familial depuis plusieurs générations, à priori 18^e siècle, Roger et Huguette Thellier ont souhaité restaurer cette boulangerie et son four.

Pour cela, et afin de lui redonner vie, ils ont contacté M. Daniel HERBERT représentant les maisons paysannes de France dans la région et la Fondation du Patrimoine.

Il fallait trouver des artisans capables de redonner son authenticité à ce bâtiment, car il fallait faire de la maçonnerie, démonter et remplacer des éléments de l'ossature bois, de la charpente et de la couverture en utilisant des matériaux anciens. Ce bâtiment ayant presque retrouvé son authenticité, il restait à recouvrir les murs de torchis en le travaillant à l'ancienne avec l'aide et les conseils de M. HERBERT. Pour cela ils ont utilisé l'ancien torchis qu'ils avaient conservé. Huguette et Roger attendent avec impatience le printemps pour l'utiliser.



Travaux



Aménagement du bourg de la Commune déléguée de Martigny



Les travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Martigny ont débuté le 20 septembre 2016 et viennent de s'achever, sous la maîtrise d'œuvre de l'Agence Technique Départementale.

Ces travaux décidés par le Conseil Municipal de Martigny ont permis de réaménager le bourg : rénovation du réseau d'eau potable, réfection complète du réseau d'eaux pluviales, création de trottoirs aux normes PMR, aménagement d'un parking de 44 places, réalisation d'une aire de pique-nique et d'une mare pédagogique qui recueillera les eaux de ruissellement. Afin de diminuer la vitesse dans la traversée du bourg, trois plateaux surélevés ont été réalisés. Les travaux paysagers sont prévus au printemps. Le coût de ces travaux s'élève à 359 822 €.

Ils ont été financés ainsi :

- participation du département : 44 928 € ;
- subventions de l'Etat (DETR) : 57 532 € ;
- réserve parlementaire Député HUET : 10 000 € ;
- amendes de police : 13 800 € ;
- emprunt : 130 000 € ;
- autofinancement de la commune : 103 562 €.



Aménagement d'accessibilité dans la Commune déléguée de Milly



Le 11 février, est entrée en vigueur l'ordonnance n° 2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite. La Commune a décidé de créer une rampe sécurisant l'accès à la salle de convivialité. Ces travaux d'un montant de 1915,47 € ont été réalisés par l'entreprise SARL Loïc Frédéric. L'ensemble des bâtiments de La Commune de Grandparigny sera mis aux normes dans les trois années à venir.

Lotissement « Les Acacias » Commune déléguée de Parigny



La création de ce lotissement qui se trouve dans la continuité du lotissement des « Châtaigniers » a été décidée en 2011 par la municipalité. A ce jour 13 parcelles ont trouvé acquéreur. Pour le confort des riverains, les travaux de voirie ont commencé mi-novembre : un trottoir de 1,50 m aux normes PMR et une voirie de 3,50 m avec circulation en sens unique. Parallèlement à ces travaux, l'éclairage public va être mis en place. Bien entendu les candélabres seront équipés de luminaires « LED ». Le revêtement définitif en enrobé et les espaces verts seront réalisés au printemps en fonction de la météo.

